Marchés publics

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

(*Modèle pris en application de l'article 42 du CMP*)

Les mentions figurant dans ce modèle n'ont pas à être indiquées si elles ont été portées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

☐ TRAVAUX

☒ **FOURNITURES et**

☒ **SERVICES**

Section I - *Identification de l'acheteur*

1 ☐ *Etat* *2* ☐ *Région* *3* ☐ *Département* *4* ☐ *Commune*

5 ☐ *Etablissement public national* *6* ☐ *Etablissement public territorial* *7* ☒ *Autres : Etablissement public local d'enseignement*

Section II - *Nom ou raison sociale et adresse*

Nom ou raison sociale de l'acheteur : Collège Des Deux Sarres	Personne responsable du marché : Mr le Principal
Adresse : 2 rue Léopold Vallet	
Ville : LORQUIN	Code postal : 57 790
Téléphone : **03 87 54 37 20**	
Télécopieur : **03 87 54 37 28**	Adresse de courrier électronique (courriel) : ce.0570328@ac-nancy-metz.fr

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe I

Section III - Objet du marché

- Objet du marché : **Marché de fourniture de combustibles bois/gaz, de conduite et entretien des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire du Collège et du Gymnase Des Deux Sarres de Lorquin (Contrat P1/P2)**

  Il est attendu en termes de prestations, les deux types de marché suivants :

  - ☐ Marché de Comptage (MC) pour la chaufferie centrale mixte
  - ☐ Marché Combustible Prestations (CP) pour les logements de fonction et la cuisine de la demi-pension

  dont une prestation forfaitaire de conduite et d'entretien courant des installations CVC et de préparation d'ECS (P2).

- Type de marché de travaux : ☐ Exécution ☐ Conception-réalisation

- Type de marché de fournitures : ☐ Achat
- Type de marché de services : **MARCHES PUBLICS d'EXPLOITATION de CHAUFFAGE**

- Nomenclature

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) *Champ obligatoire au-delà des seuils européens*

	descripteur principal	descripteur complémentaire *(le cas échéant)*
Objet principal :	.....	.....
Objets complémentaires :	.....	.....

- Forme du marché :
- S'agit-il d'un marché à bons de commande ? : ☒ non ☐ oui

Dans l'affirmative :

☐ mini :
☐ maxi :
☐ sans minimum ni maximum avec plusieurs titulaires et remise en compétition ☐ non ☐ oui

Dans l'affirmative, conditions dans lesquelles le marché donne lieu à une mise en concurrence des titulaires, préalablement à l'émission de chacun des bons de commande : .....

- S'agit-il d'un marché à tranches ? ☐ oui ☒ non
- S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ? ☐ oui ☒ non

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

- Lieu d'exécution : Collège Des Deux Sarres 2 rue Léopold Vallet 57 790 LORQUIN
- Lieu de livraison : Collège Des Deux Sarres 2 rue Léopold Vallet 57 790 LORQUIN

Section V – Caractéristiques principales

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

☐ **La fourniture d'énergie P1** : La fourniture du combustible nécessaire au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire du Collège et du Gymnase, de la demi-pension et des logements de fonction

☐ **L'Entretien (P2) :** La maintenance et l'exploitation des installations de production et distribution de chaleur, d'eau chaude sanitaire et de ventilation du Collège et du Gymnase

- ☐ Options : descriptions concernant les achats complémentaires :

.....
.....
.....

- ☐ Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

.....
.....
.....

- ☒ Refus des variantes

La présente consultation ne fait l'objet d'aucune option.

Section VI – Division en lots

- Prestations divisées en lots : ☒ non ☐ oui (*se reporter à l'annexe II pour décrire les lots)*

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

1) Durée du marché ou délai d'exécution

L'entreprise retenue se verra confier l'exploitation des installations, le 01/09/2017 pour une durée de 3 ans

Le marché prendra effet dès réception de la notification du marché.

Section VIII – Conditions relatives au marché

- Cautionnement et garanties exigés *: (le cas échéant)*

  .....
  .....
  .....

- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

  Le financement provient de ressources propres de l'établissement concerné, - Les paiements s'effectueront par mandat administratif, le délai de paiement est de 30 jours, à compter de la réception de la situation, - Le taux des intérêts moratoires applicables est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principale la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencés à courir, majorés de 7 points.

- Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services *: (le cas échéant)*

  Les entreprises soumissionnaires pourront, si elles le souhaitent, présenter leur candidature sous forme de groupement, solidaire ou conjoint. L'entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché. Si le candidat qui s'est vu attribué le marché, a la forme d'un groupement, celui-ci devra prendre la forme d'un groupement solidaire après attribution du marché.

- Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

  ☒ non ☐ oui

Section IX – Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

- Critères de sélection des candidatures :

  Critères de garanties professionnelles, de capacité financière et de références techniques suffisantes

- Situation juridique - références requises :

.....
.....
.....

- Capacité économique et financière - références requises :

.....
.....
.....

4) Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

.....
.....
.....

5) Conditions propres aux marchés de services *(le cas échéant)* :

•Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

☐ non ☐ oui

Dans l'affirmative, référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
.....
.....

•Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?

☐ non ☐ oui

Les offres contiendront les pièces justificatives suivantes conformément aux articles 45 et 46 du Code des marchés Publics :

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (ou imprimé Dc1) obligatoire en cas de groupement
- La déclaration du candidat (imprimé Dc2) ou tout autre document présentant les éléments suivants
- Une déclaration relative au chiffre d'affaires global et au chiffre d'affaires concernant plus précisément la prestation à réaliser au cours des trois dernières années
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics ;
- La copie du ou des jugements si l'opérateur économique est en redressement judiciaire ;
- La présentation d'une liste des principaux services (références) effectués en propre par l'opérateur économique au cours des trois dernières années permettant d'évaluer son expérience dans le domaine du marché et indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette liste peut être appuyée d'attestations de bonne exécution ;
- Des certificats de qualifications professionnelles ou tout autre moyen notamment certificats d'identité professionnelle ou références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation.
- L'acte d'engagement et ses annexes obligatoirement complétés et renseignés datés et signés
- Le mémoire technique comprenant les méthodes et moyens envisagés par le candidat pour l'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur et la fourniture d'énergie(personnel, politique et organisation de la maintenance, politique qualité, liste des pièces de rechange disponibles en stock, délai d'intervention proposé, engagement sur le taux de couverture, les rendements des chaudières,...)
- Le cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) daté et signé
- Le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes, datés et signés
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (compte unique en cas de groupement d'opérateurs économiques solidaire, un compte par membre en cas de groupement conjoint).
- Une attestation d'assurances de responsabilité civile professionnelle
- Le cas échéant, le formulaire DC 4 pour chaque sous-traitant en cas de sous-traitance déclarée au moment du dépôt de l'offre.
- **L'attestation de visite dûment complétée**
- **En cas de remise d'un dossier sur support papier, le candidat devra également remettre son offre sur CD-ROM**

Les offres, entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés et, en unité monétaire l'euro, seront transmis :

□ Soit sous pli recommandé avec accusé de réception ;
□ Soit en les déposant contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus, du lundi au vendredi sauf le mercredi après-midi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
□ Soit par voie électronique sur le site : https://www.marches-securises.fr

Les offres par voie postale ou remises contre récépissé devront comporter les indications suivantes :

□ Le pli cacheté portera les mentions suivantes :

Offre pour : **Marché d'exploitation des installations CVC du Collège et du Gymnase Des Deux Sarres** Candidat :

□ L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Collège des Deux Sarres 2 Rue Léopold Vallet 57790 LORQUIN **Marché d'exploitation des installations thermiques du Collège et du Gymnase Des Deux Sarres** A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis

Le dernier jour de réception des offres est fixé au 16/06/2017 à 14h00.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et les heures limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Section X – Nombre de candidats

Sans Objet

Section XI – Critères d'attribution

Au stade de la candidature :

Les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités techniques, financières ou professionnelles paraissent insuffisantes sont écartés.

Les candidats ne sont pas retenus dans le cas où :
leur candidature est jugée non recevable en application de l'article 43 du Code des marchés publics leur candidature n'est pas accompagnée des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics
leur candidature ne présente pas les garanties techniques et financières suffisantes.
Les candidats non retenus sont avisés conformément aux conditions prévues aux C.M.P.

Au stade de l'offre :

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sera retenu :

Prix de l'offre : **(40 points au maximum)** jugé au regard des montants contractuels de l'AE

- prix unitaire du P1 chaufferie centrale mixte annuel € HT/MWh sur 20 points
- prix unitaire du P1 logements de fonction et demi-pension en € HT/MWh PCS sur 5 points
- prix annuel du P2 en € HT sur 15 points

Valeur technique de l'offre : **(60 points au maximum)** appréciée sur la base du mémoire technique et décomposée comme suit :

- Moyens humains et matériels mis en œuvre (nb de personnes affectées sur site, qualification du personnel et expérience, outillage...) sur 15 points
- Engagements thermiques sur 10 points
- Actions en faveur de la maitrise et des économies d'énergie sur 10 points
- Suivi du marché (moyens de communication, modèle de rapport d'exploitation, tableau de bord énergétique...) sur 3 points
- Autocontrôle des livraisons de bois sur 7 points
- Politique de maintenance et qualité de l'entreprise sur 5 points
- Délai d'intervention sur 10 points

Critère prix

Ce critère sera apprécié à partir du prix forfaitaire annuel P2, et des prix unitaires du P1

Par exemple, pour le prix du P2, l'offre la moins disante obtiendra la note maximum, soit 12 points.

Les autres offres étant calculées au centième de point près proportionnellement à l'offre la moins disante.

A titre d'exemple, si le candidat X a remis l'offre la moins disante, il obtiendra la note de 12.

Le candidat Y, ayant remis une offre 20% supérieure à celle du candidat X, obtiendra une note de 9.6 (= 12*(1-20%)). Le candidat Z, ayant remis une offre 30% supérieure à celle du candidat X, obtiendra une note de 8.4 (= 12*(1-30%), etc.

Les notes négatives seront ramenées à 0.

Critère technique

Ce critère sera apprécié à partir du mémoire technique remis par le candidat.

L'ATTENTION DES CANDIDATS EST ATTIREE SUR LE FAIT QUE LES MEMOIRES TECHNIQUES DONT LE CONTENU DEPASSERAIT LARGEMENT LE CHAMP DES CRITERES ANALYSES ET QUI DE SURCROIT SERAIT D'UNE LECTURE LABORIEUSE, FERONT L'OBJET D'UNE CONSIDERATION ALTEREE PAR LA DIFFICULTE D'IDENTIFICATION DES INDICATIONS ET DES INFORMATIONS DISSEMINEES DANS UNE PRESENTATION STEREOTYPEE ET TROP ELOIGNEE DE L'OBJET DU MARCHE.

UN DOCUMENT CONCIS ET PRECIS SERA APPRECIE.

La notation sera réalisée de la manière suivante :

- Attribution des points par sous-critère selon les descriptions, explications et justifications fournies par le candidat :
  - Non précisé : 0 % des points
  - Insuffisant : 25% des points
  - Moyen : 50% des points -
  - Bien : 75 % des points
  - Très bien : 100% des points.
- Addition des points ainsi obtenus (note maximale 60 points)

Section XII – Procédures

1) Type de procédure :

1. ☒ Appel d'offres ouvert
2. ☐ Appel d'offres restreint
3. ☐ Concours ouvert
4. ☐ Concours restreint
5. ☐ Marché négocié
6. ☐ Dialogue compétitif
7. ☐ Procédure adaptée
8. ☐ Autres……

Section XIII – Délai d'urgence – Justification

Sans objet

Section XIV – Conditions de délai

- Date limite de réception des offres : 16/06/2017 à 14h00.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Procédure restreinte ou négociée :

- Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés : ...../...../.....

Section XV – Modification de détail au dossier de consultation

Le Client se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Le Candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une quelconque réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite de réception des offres est reportée, le délai de validité des offres sera reporté d'autant.

Section XVI – Visite des sites

La visite des installations présente un caractère **obligatoire.** Les sites ne sont pas accessibles librement au public.

Chaque candidat devra obligatoirement prendre rendez-vous auprès de Mme MARCEL (tél 03 87 54 37 20) pour effectuer une reconnaissance des installations existantes. A l'issue de la visite, une attestation de visite sera remise à chaque candidat

Section XVII – Autres renseignements

- Renseignements complémentaires *(le cas échéant)* :

Les renseignements complémentaires que les candidats souhaiteraient obtenir au vu du dossier de consultation devront faire l'objet de questions écrites adressées par courrier au maître d'ouvrage suivant l'adresse mentionnée en première page.
Ces questions devront être parvenues au plus tard 15 jours avant la remise des offres.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retirées un dossier.

- Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public)
  - ☐ Le présent règlement de Consultation
  - ☐ L'acte d'engagement et ses annexes
  - ☐ Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
  - ☐ Les cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes.
  - ☐ L'attestation de visite

- Application de l'article 54 du code des marchés publics ☒ non ☐ oui

Personnes à contacter :

Renseignements administratifs :
Mme MARCEL
Tél. : 03 87 54 37 20
Fax : 03 87 54 37 28

Renseignements techniques :
M.GARDEREAU
Tél : 06 12 58 81 81
Fax : 03 87 34 75 36